



 Webinaire 23 mai 2023

DÉMATÉRIALISATION DES FACTURES

Anticipez la réforme dès 2023

Présenté par : Stéphane COIRRE & Léa POUILLIN

LSE
LOGICIELS ERP BTP

Agenda

Nos points de discussion clés



- Rappel du contexte et des objectifs
- Mise au point sur le vocabulaire et découverte des nouveaux acteurs
- Analyse du contenu et du calendrier de la réforme
- Compréhension de la logique des flux avec LSE
- Position de LSE et notre offre de conformité
- Place à vos questions



La réglementation et ses objectifs

Contexte



Article 26 de la Loi de Finance Rectificative 2022-1157 du 16 août 2022 :

- Il fait suite à la loi LME et à l'obligation des entreprises du secteur public d'envoyer leurs factures sous format électronique
- Les **entreprises domestiques assujetties à la TVA ont l'obligation d'échanger des factures électroniques**
- Des étapes précises sont définies selon un **calendrier s'étalant juillet 2024 à janvier 2026**

Différente d'une facture papier ou PDF, la facture électronique comporte une **forme dématérialisée avec des données structurées**. Elle sera transmise et reçue via une **plateforme de dématérialisation**, et non par mail.

Objectifs de la réforme



Lutter contre la fraude à la TVA afin de privilégier une concurrence loyale

Simplifier les obligations déclaratives avec un **pré-remplissage** de la déclaration de TVA dès 2026

Réduire les charges administratives des entreprises et provoquer des gains de productivité pour renforcer la compétitivité des entreprises

Améliorer la connaissance de l'activité des entreprises en temps réel

A photograph of wooden Scrabble tiles scattered on a blue and white speckled surface. In the background, there are several books with brown covers. The tiles are arranged in a way that suggests a search for words or a focus on vocabulary. The text 'Point sur le vocabulaire' is overlaid on the left side of the image.

Point sur le vocabulaire

Définitions



PME (petite et moyenne entreprise)

Effectif < **250** employés
et Chiffre d'Affaires annuel < **50** millions €
ou Total bilan < **43** millions €



ETI (entreprise de taille intermédiaire)

Effectif **entre 250 et 5 000** employés
et **50** millions € < CA annuel < **1 500** millions €
ou Total bilan < **2 000** millions €



GRANDE ENTREPRISE

Effectif > **5 000** employés
et CA annuel > **1 500** millions €
ou Total bilan > **2 000** millions €

Définitions



PPF = Portail Public de Facturation

La plateforme publique, remplaçant Chorus Pro, s'occupe de la transmission d'informations de facturation et e-reporting vers l'administration fiscale. Son offre de services est limitée en termes de standards et protocoles d'échanges.

PDP = Plateforme de Dématérialisation Partenaire

Il s'agit d'une plateforme privée immatriculée. Elle est ainsi autorisée à transmettre et recevoir des factures électroniques.

Seuls les PDP et PFP sont habilités à émettre et recevoir les factures entre entreprises assujetties à la TVA

OD = Oopérateur de Dématérialisation

Il s'agit d'un prestataire de services ou de solutions qui intervient avant ou après la transmission des factures au PPF ou PDP. Il peut envoyer et transmettre des factures au format électronique mais a l'obligation de passer par une plateforme, car il n'est pas immatriculé.

→ *LSE aura le statut d'OD*



Le contenu de la réforme et sa mise en place

QUE PREVOIT LA NOUVELLE REGLEMENTATION ?

- E-invoicing pour les flux B2B domestiques dès 2024
- E-reporting pour les flux B2B à l'international et B2C (à définir)
- E-reporting paiement pour tous les flux B2B et certains flux B2C
- Annuaire centralisé mis à disposition par le Portail Public de Facturation
- Immatriculation des Plateformes de Dématérialisation au T2 2023



E-invoicing : facture numérique concernant le B2B national

E-reporting : transmission d'informations de facturation à l'administration

Calendrier simplifié



Grandes entreprises



ETI



PME



LSE

Juillet 2024

Janvier 2025

Janvier 2026

Réception

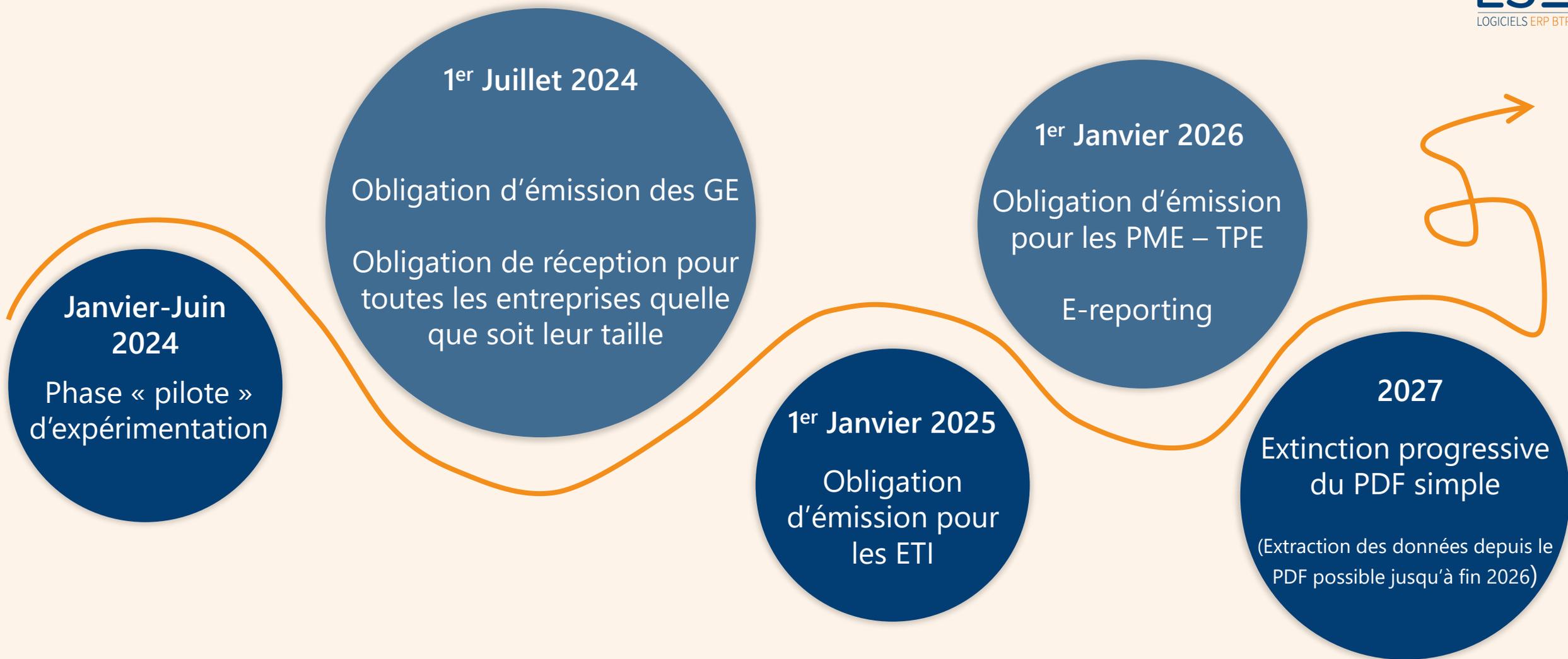
Émission

Réception

Émission

Réception

Émission



Source : Impots.gouv

Calendrier complémentaire des PDP

Factur-X est un nouveau format de facturation électronique s'alignant sur la norme sémantique européenne EN 16 931.

Il possède une **double lecture**, permettant ainsi d'être compris tant par les humains que par les logiciels comptables.



Fichier au format PDF/A-3

Enveloppe de la facture PDF et des données XML avec les éventuelles pièces-jointes



Facture PDF

Document lisible
Par les utilisateurs



Données XML

Données de factures structurées
pour automatiser le traitement

Formats de facture

N	Quantité	Description	Unité	Prix unitaire	Prix total	Remarque
1	100	Produit A	kg	100	10000	
2	50	Produit B	kg	200	10000	
3	200	Produit C	kg	50	10000	

```
<?xml version="1.0" encoding="UTF-8" ?>
<FacturX xmlns="urn:factur-x.eu:1.0" >
  <Header >
    <DocumentId >123456789</DocumentId>
    <DocumentType >FACTURE</DocumentType>
    <DocumentVersion >1.0</DocumentVersion>
  </Header>
  <Body >
    <TableOfContents >
      <TableOfContentsItem >
        <TableOfContentsItemCode >1</TableOfContentsItemCode>
        <TableOfContentsItemName >Produit A</TableOfContentsItemName>
        <TableOfContentsItemQuantity >100</TableOfContentsItemQuantity>
        <TableOfContentsItemUnit >kg</TableOfContentsItemUnit>
        <TableOfContentsItemPrice >100</TableOfContentsItemPrice>
        <TableOfContentsItemTotal >10000</TableOfContentsItemTotal>
      </TableOfContentsItem>
      <TableOfContentsItem >
        <TableOfContentsItemCode >2</TableOfContentsItemCode>
        <TableOfContentsItemName >Produit B</TableOfContentsItemName>
        <TableOfContentsItemQuantity >50</TableOfContentsItemQuantity>
        <TableOfContentsItemUnit >kg</TableOfContentsItemUnit>
        <TableOfContentsItemPrice >200</TableOfContentsItemPrice>
        <TableOfContentsItemTotal >10000</TableOfContentsItemTotal>
      </TableOfContentsItem>
      <TableOfContentsItem >
        <TableOfContentsItemCode >3</TableOfContentsItemCode>
        <TableOfContentsItemName >Produit C</TableOfContentsItemName>
        <TableOfContentsItemQuantity >200</TableOfContentsItemQuantity>
        <TableOfContentsItemUnit >kg</TableOfContentsItemUnit>
        <TableOfContentsItemPrice >50</TableOfContentsItemPrice>
        <TableOfContentsItemTotal >10000</TableOfContentsItemTotal>
      </TableOfContentsItem>
    </TableOfContents>
  </Body>
</FacturX>
```

1 Fin de l'océrisation des factures et du format PDF d'ici 2027

L'OCR continue d'exister, mais il n'a plus de valeur ajoutée.
Il fait doublon avec la facture électronique dès juillet 2024.

2 Inaliénabilité renforcée des factures client

Il faut être sûr des factures envoyées.
Tout changement (ex : avoir) fait l'objet d'une justification à l'administration fiscale.

3 Impact sur la trésorerie

Dès qu'une facture est validée, elle est transmise, et l'État récupère les données, dont la date de paiement.
Les retards de paiements doivent être justifiés, car l'État est le premier lésé.

4 Nécessité de passer par un logiciel pour gérer la facturation et les volumes de données

Il est important d'anticiper la réforme, sachant que la gestion sur Excel sera de plus en plus complexe avec la multiplication des données.

Les conséquences opérationnelles

La logique des flux décryptée par LSE

Focus sur l'annuaire global

Vos factures seront déposées sur la plateforme publique (désignée par défaut), ou une plateforme privée.

Vos factures clients seront envoyées via cette même plateforme.

L'annuaire global recense l'affectation d'une PDP ou du PPF associé à chaque société (SIREN).

Toutes les entreprises assujetties à la TVA doivent être référencées dans cet annuaire (par défaut le PPF).



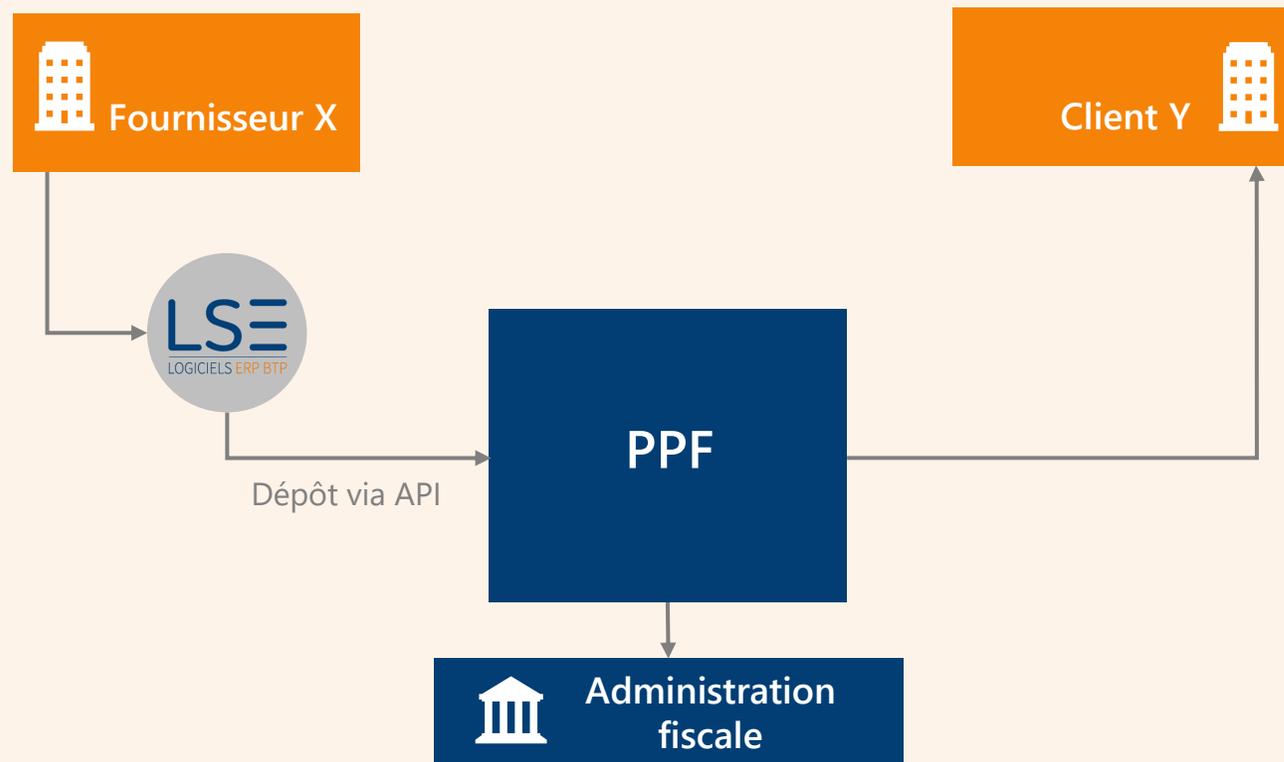
Logique des flux

Le schéma en Y



1^{er} CAS DE FIGURE

LSE + PPF / PPF



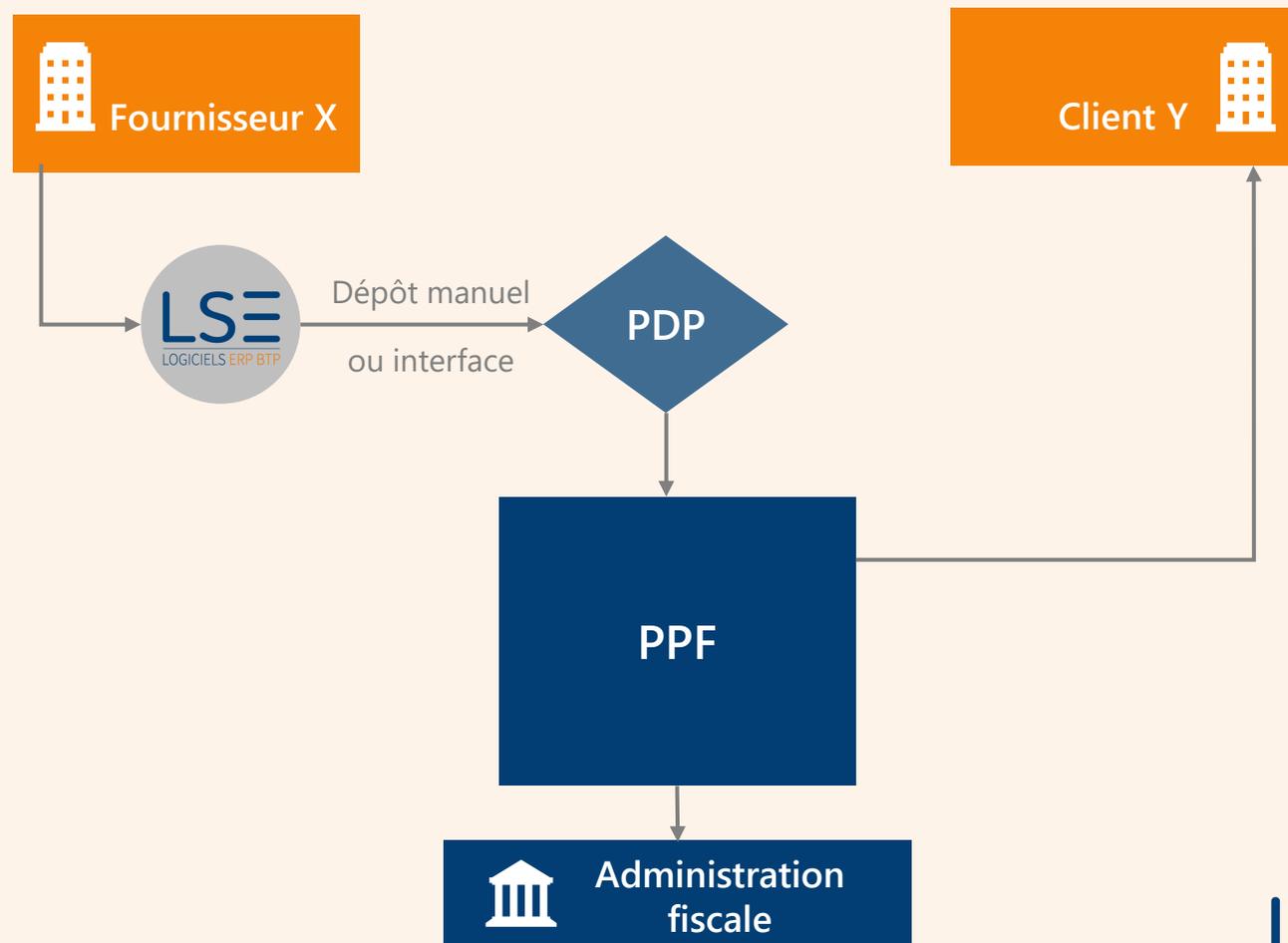
Logique des flux

Le schéma en Y



2^{ème} CAS DE FIGURE

LSE + PDP / PPF



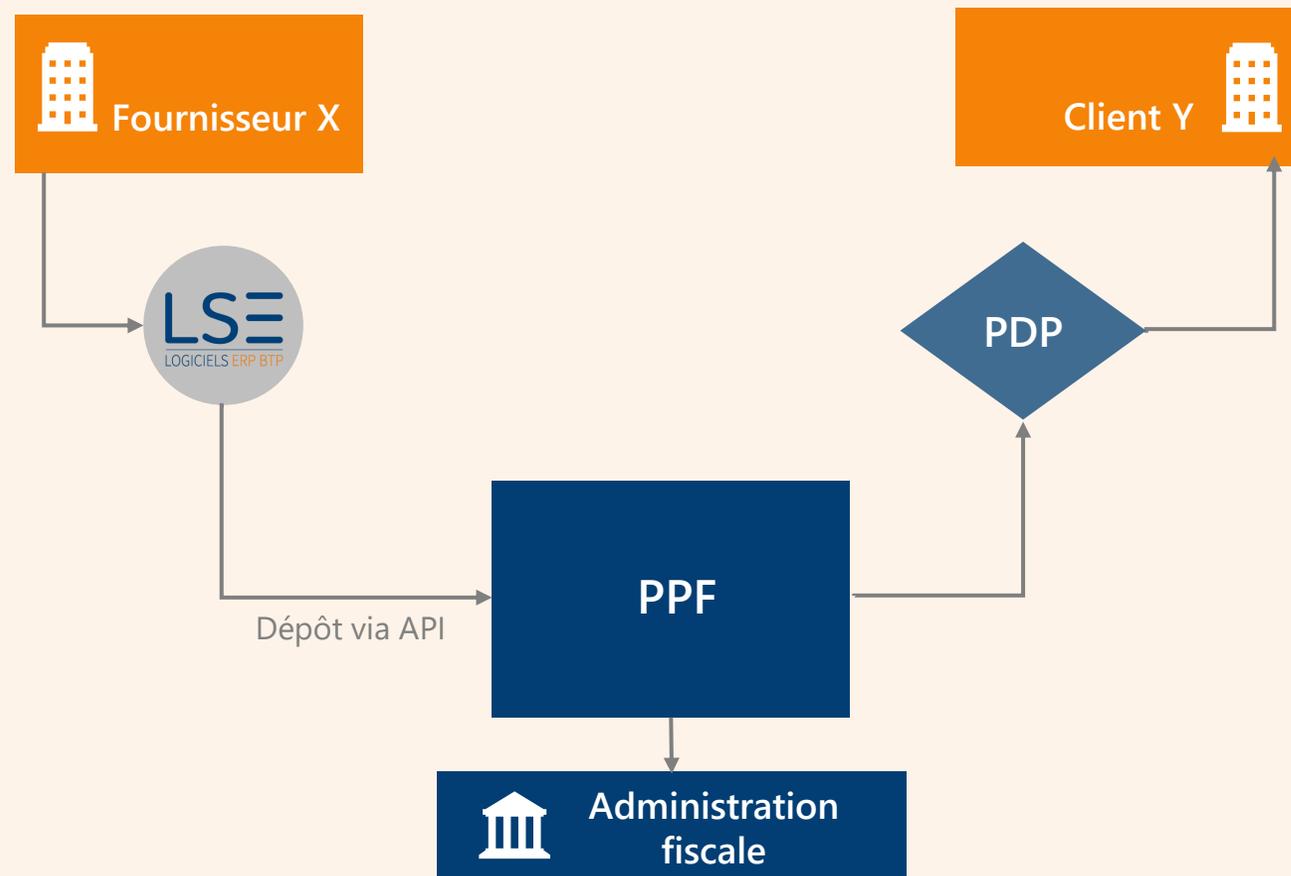
Logique des flux

Le schéma en Y



3^{ème} CAS DE FIGURE

LSE + PPF / PDP



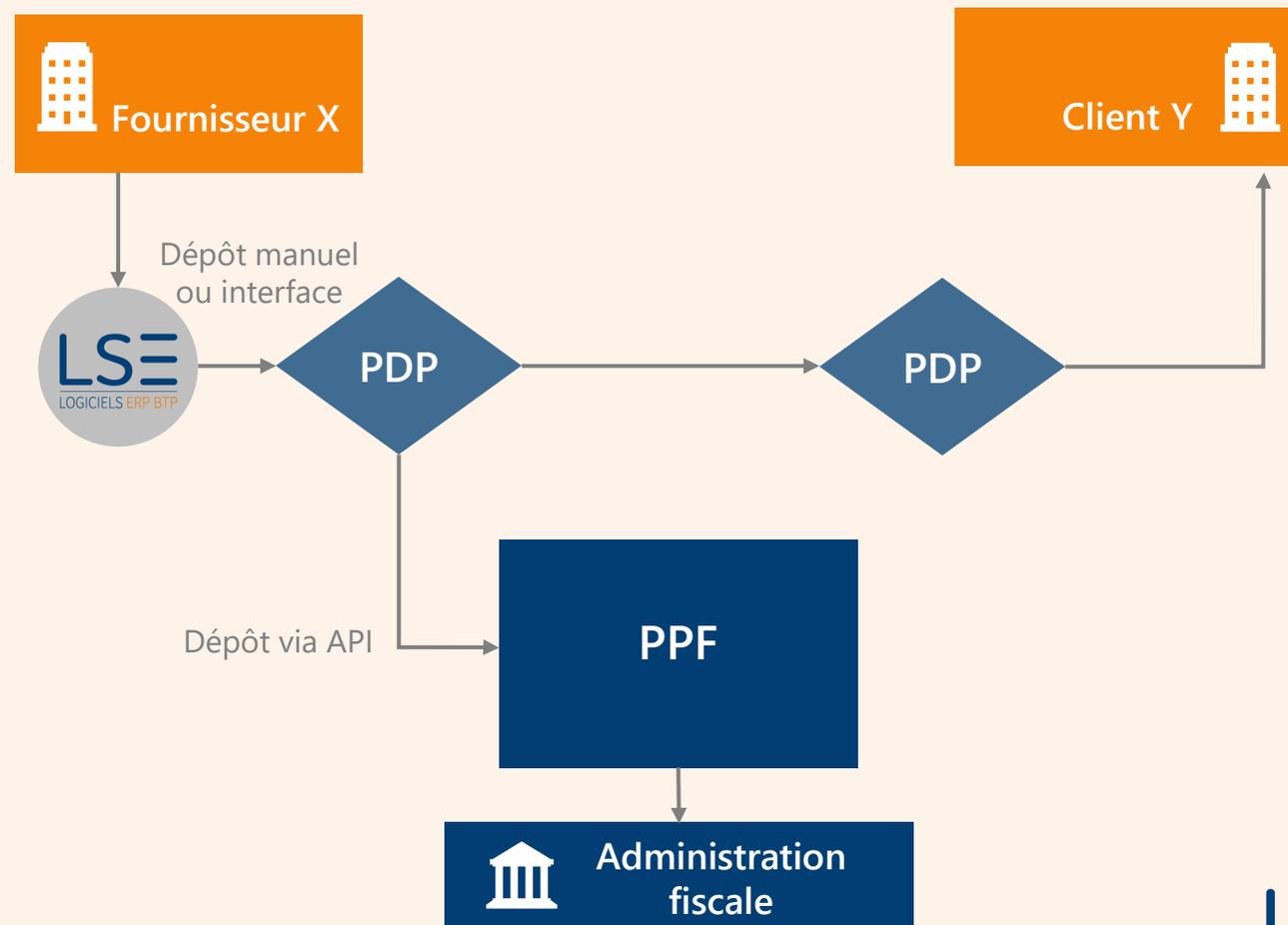
Logique des flux

Le schéma en Y



4^{ème} CAS DE FIGURE

LSE + PDP / PDP



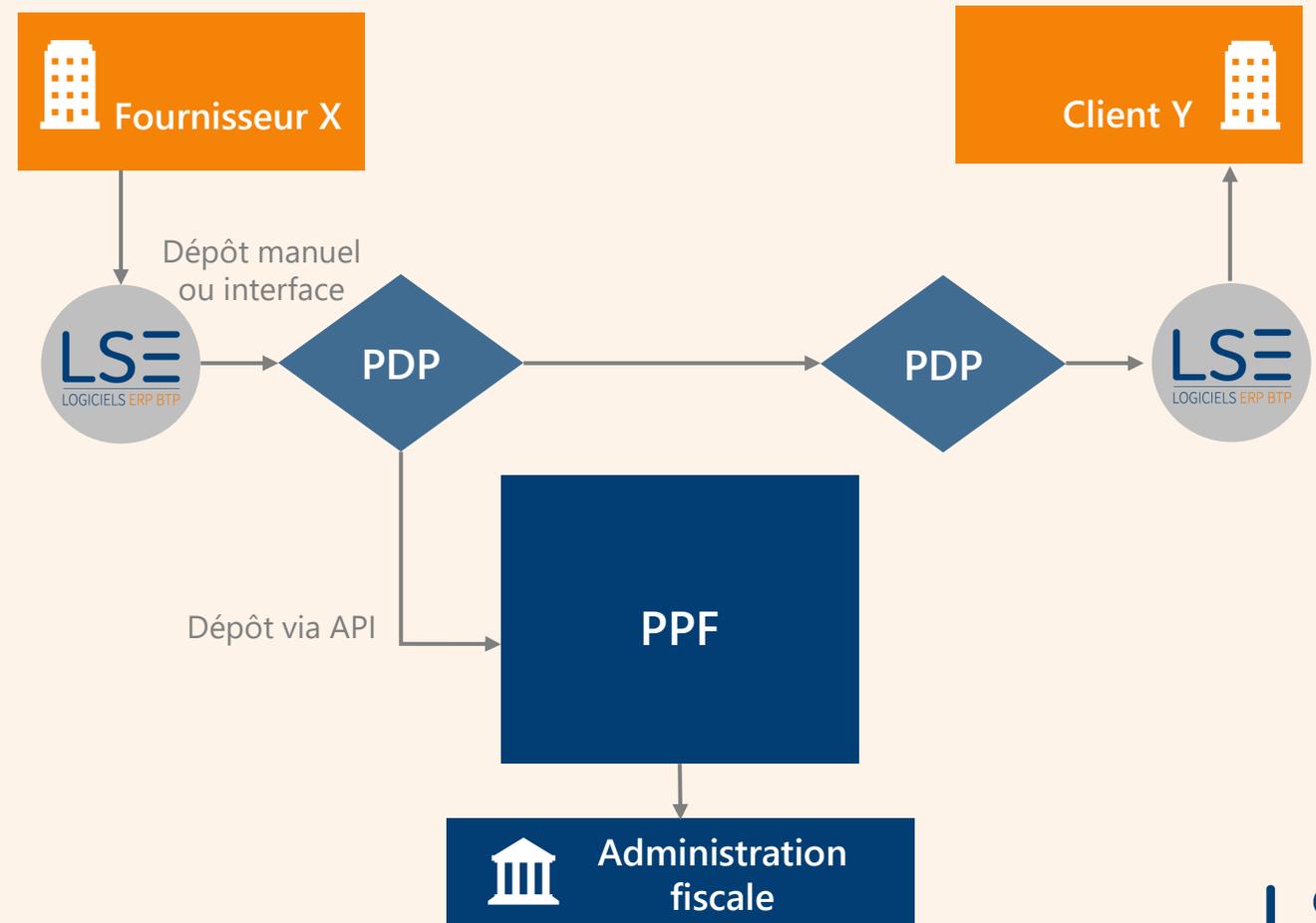
Logique des flux

Le schéma en Y

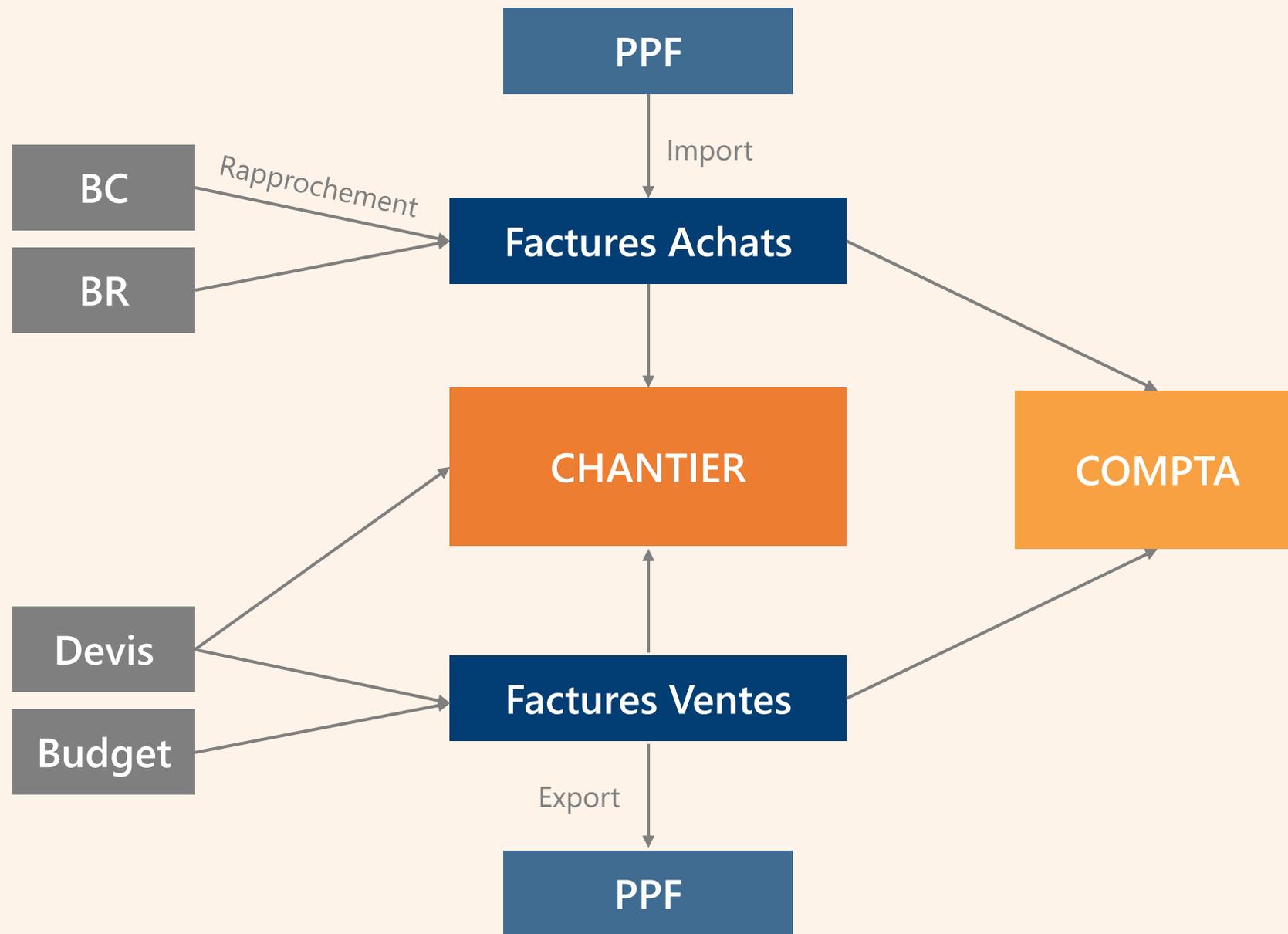


5^{ème} CAS DE FIGURE

LSE + PDP / PDP + OD



Flux des factures dans l'ERP



Opérationnellement ?



Je suis Fournisseur

Création de la facture client
Validation (définitive) de la facture client
Dépôt sur le PPF ou une PDP

Transmission du **E-reporting** mensuel
Déclaration de la TVA pré-remplie

Je suis Client

Réception de la facture sur le PPF ou une PDP
Création de la facture fournisseur
Validation de la facture fournisseur
Mise à jour de la facture fournisseur (paiement et date)
Justification des retards de paiement
Transmission du **E-reporting** mensuel
Déclaration de la TVA pré-remplie

Les informations échangées

A minima, toutes les factures devront contenir ces informations :

- Nom et adresse de l'émetteur et du destinataire
- Numéro de SIRET de l'émetteur et du destinataire
- TVA intracommunautaire de l'émetteur et du destinataire
- Date d'émission
- Date de paiement
- Précision si TVA sur débit
- Total HT
- Total TVA par taux
- Total TTC



Il existe 5 versions du format Factur-X.

A close-up photograph of a hand placing a dark puzzle piece into a larger puzzle. The puzzle is set against a dark background, and the scene is lit from the side, creating a strong orange glow on the left. The text 'La proposition de LSE en tant qu'OD' is overlaid in white on the left side of the image.

La proposition de LSE en tant qu'OD

CE QUE NOUS VOUS PROPOSONS

→ Export & Import des factures client et fournisseur au format Factur-X seront disponibles au standard dans les modules suivants dès septembre 2023 :

	Facture Client	Facture Fournisseur	Stockage
	Etude & Situation	Achats & Stocks	GED
	Marché Client	Suivi de Chantier	GED

API PPF permettra d'envoyer et/ou recevoir de manière automatique des factures, ainsi que mettre à jour leur statut sur le PPF.

API PPF sera disponible via un **module avancé** en S1 2024 (attente de la sortie de l'API fournie par l'Etat).

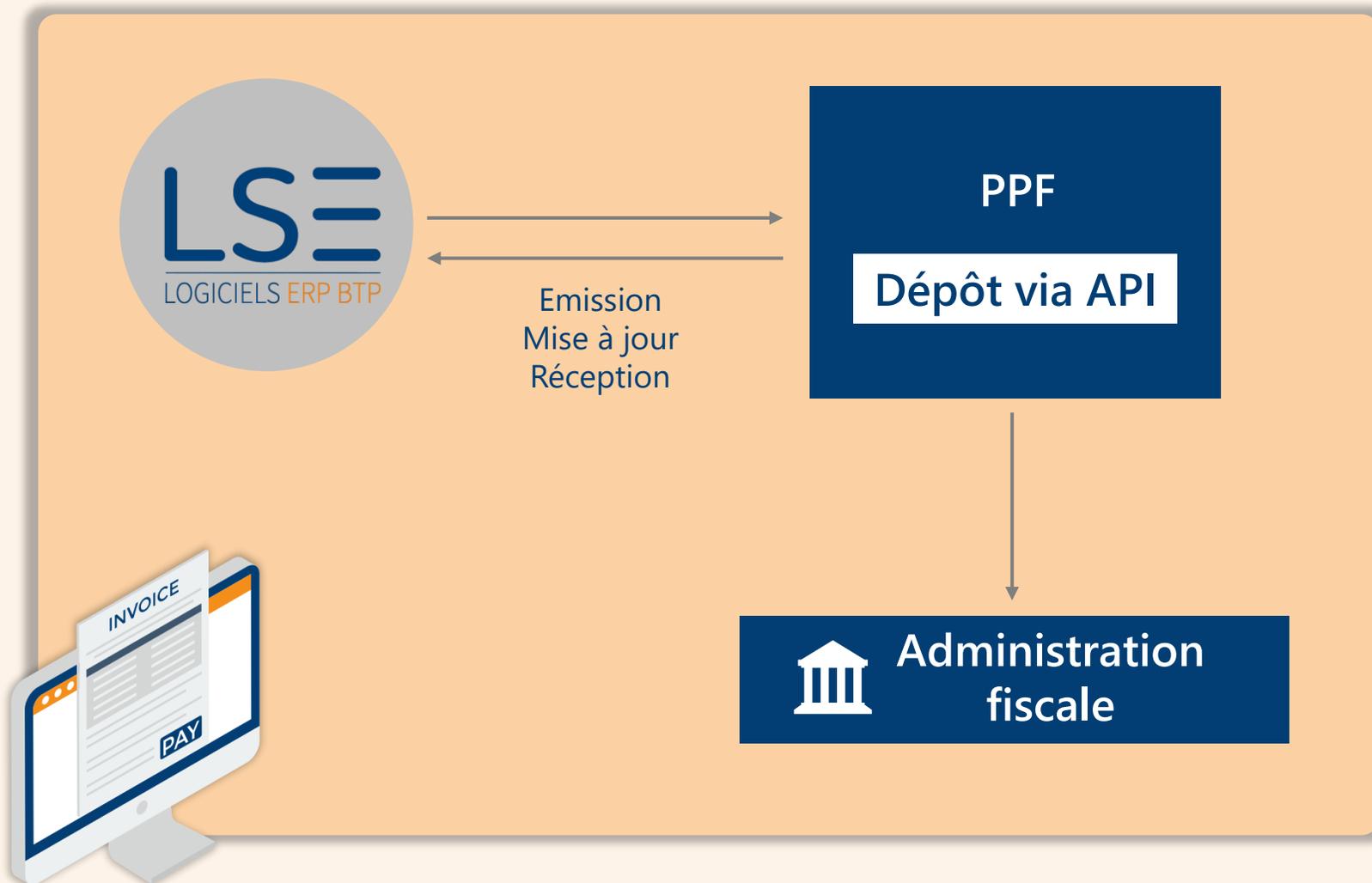
Comparaisons

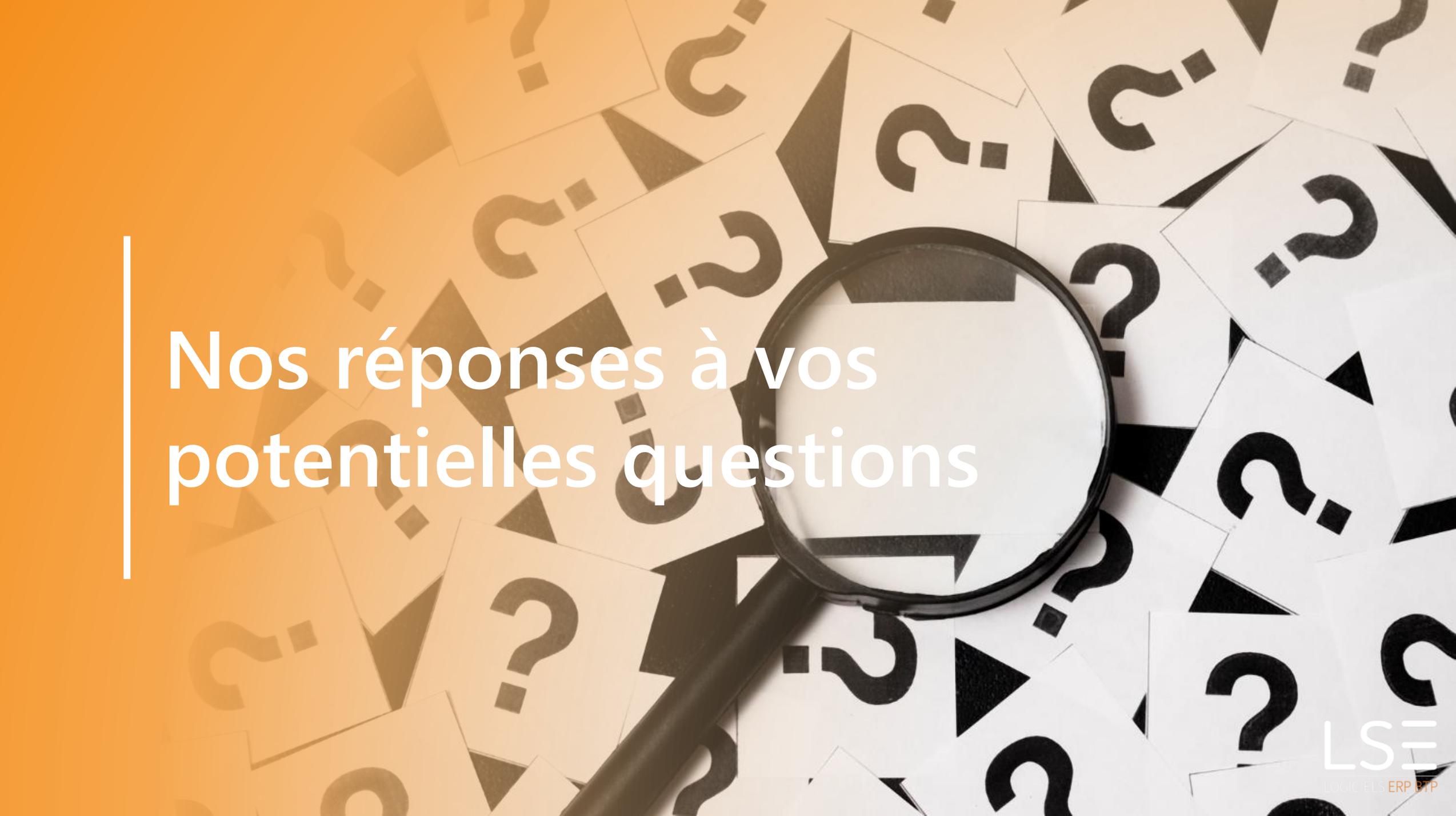


	PPF	PDP	LSE LOGICIELS ERP BTP
Créer des factures de vente et gérer des règlements	✗	✓	✓
Transférer des données obligatoires à l'administration fiscale	✓	✓	via le PPF
Stocker les factures et le cycle de vie des factures	✓	✓	✓
Récupérer et importer les factures fournisseurs	✗	✓	✓
Workflow/Circuit de validation des fournisseurs	✗	✓	✓
Transférer le E-reporting à l'administration fiscale via PPF	✓	✓	✓
Récupérer les factures de chantier et les frais généraux	✗	si interfaces	✓
Rapprochement BC ou BR fournisseur	✗	si interfaces	✓
Imputation au chantier	✗	si interfaces	✓

Avec LSE en OD

Une offre couvrant 100% des flux de factures électroniques



A magnifying glass with a black handle and frame is positioned over a pile of white and light orange paper scraps, each featuring a large black question mark. The background is a solid light orange color. The text "Nos réponses à vos potentielles questions" is written in white, sans-serif font, centered on the left side of the image.

Nos réponses à vos
potentielles questions



F.A.Q.

Qui est concerné par la facture dématérialisée ?

- B2B National (intra métropole ?) = **Facture dématérialisé envoyé + Rapport de paiement**
- B2C ou B2B international = **Rapport de paiement**

Quelles entreprises doivent recourir à une plateforme ?

Toutes. **100%** des entreprises auront une plateforme de dématérialisation, par défaut le **PPF**.

1 SIREN = 1 Plateforme

Est-il indispensable de recourir à un PDP ou à un OD ?

Non, le PDP et l'OD ne sont **pas obligatoires**.

LSE va-t-il devenir un PDP ?

Non, LSE sera classé comme un **OD**.

LSE va-t-il proposer des PDP ?

Non, le choix d'un PDP est le choix du client.

Que faudra-t-il acheter en plus de LSE ?

Rien d'autre, **LSE seul est suffisant** pour être conforme à la nouvelle réglementation.

DES QUESTIONS ?

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

Retrouvez les coordonnées et actualités de LSE sur notre site et nos réseaux :



01 55 12 57 77
APPELS CENTRALISES



<https://www.lse.fr>
<https://www.tiamp.fr>



**LSE (LOGICIEL SERVICE
ENTREPRISE)**



@LSE Logiciel